

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Pouvoirs : 00

Pour 15
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
16/03/2026
Date d'affichage :
23/03/2026

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Benoît RICHERMOZ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Anne DEMOULINS, Nathalie GARCIA, Maryse
FAVRE, Anaïs POCCARD-CHAPUIS, Stéphanie NOZ, Dominique ROLLET
Messieurs Pierre ASTIER-PERRET, Marc COLLIN, Claude DEVILLE, Jean-Pierre
GIACHINO, Matéo MOLLARET, Alix RICHERMOZ, Benoît RICHERMOZ et Laurent
TRESALLET.

Absents-Excusés :

/

Madame Anaïs POCCARD-CHAPUIS a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/03/035: ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

(Nom. C.L. 5.1.2.)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après *(établir pour les 3 tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire 6 voir PV)* :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au votezéro
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)quinze
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)zéro
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) zéro
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d]quinze
- f. Majorité absolue ⁴huit

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste conduite par Maryse FAVRE	quinze	quinze

- La liste conduite par Maryse FAVRE ayant obtenu la majorité des voix, ont été proclamés adjoints au Maire :
 - Maryse FAVRE, première adjointe
 - Pierre ASTIER-PERRET, deuxième adjoint
 - Céline CROSSMAN, troisième adjointe,
 - Jean-Pierre GIACHINO, quatrième adjoint

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de la liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-annexée.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Anaïs POCCARD-CHAPUIS



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Benoît RICHERMOZ

